



FACTURATION DU SERVICE DE CANTINE

Cher parents,

La facturation de la **restauration scolaire** s'effectue mensuellement. Chaque famille utilisatrice du service de la cantine recevra une facture mensuelle (à terme échu) détaillant l'ensemble des repas de ses enfants. (Il sera très important de nous signaler tout changement d'adresse).

Ce système de facturation vous permettra d'avoir le choix entre plusieurs modes de paiement :

- 1- Le paiement en numéraire**, à la Trésorerie de SAINT-CERE ou à sa permanence de VAYRAC (le jeudi de 9h à 12h).
- 2- Le paiement par chèque bancaire** : Libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon détachable de la facture, à déposer ou envoyer à la Trésorerie de SAINT-CERE.
- 3- Le paiement par prélèvement automatique**: Si vous optez pour ce mode paiement, qui a pour objet de faciliter vos démarches, vous devrez :
 - ▶ **Signer au préalable la convention ci-jointe** (Mandat de prélèvement SEPA) avec le SIVU d'Animation des 4 Coteaux afin d'autoriser le prélèvement. Vous pourrez, éventuellement, mettre un terme à ce mandat de prélèvement par simple demande auprès du Syndicat.
 - ▶ **Joindre un RIB récent.**
- 4- Le paiement sécurisé en ligne** :

Il s'effectue en vous connectant à l'adresse sécurisée : www.tipi.budget.gouv.fr

 - ▶ **vous recevez** votre facture qui précisera l'adresse de connexion et les références à saisir
 - ▶ **vous vous connectez** à l'adresse indiquée et **vous saisissez** les références demandées figurant sur votre facture
 - ▶ **vous payez** votre facture, en ligne, par carte bancaire

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 05 65 32 07 29 ou par courriel : sivu4cot@orange.fr.

Avec mes salutations dévouées,

**Le Président du SIVU D'Animation des 4 Coteaux,
Christian DELRIEU**